



**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
L'INTERCO

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## BUREAU COMMUNAUTAIRE

13 OCTOBRE 2021

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71  
www.cctdm.fr

Présents : Tony BERNARD, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON, Martine MUNOZ, Philippe BLANCHOZ, Olivier CHAMBON, Claude GOUILLON-CHENOT, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Philippe CAYRE.

Absents excusés :

Rachel BOURNIER, Patrick SAUZEDDE, Michel COUPERIER, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Thomas BARNERIAS, Sylvain HERMAN, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Chantal CHASSANG.

Procuration : Stéphane RODIER à Hélène BOUDON

**Intervention de Christine LINDRON, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques, Conseillère aux décideurs locaux CC Thiers Dore et Montagne – CC Entre Dore et Allier**

4 pièces jointes seront adressées aux membres du Bureau Communautaire.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Olivier CHAMBON est désigné secrétaire de séance

#### **1) RELEVÉ DE DÉCISIONS (RD) DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021 (D)**

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité.

#### **2) RELEVÉ DE DÉCISIONS (RD) DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021 (D)**

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité.

#### **3) CALENDRIER INSTITUTIONNEL 2022 (I)**

Le calendrier institutionnel 2022 est distribué.

#### **4) OPÉRATIONS D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ (D)**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président.

Dans le cadre du PIG de la Montagne Thiernoise, 11 dossiers de demande de contribution de propriétaires occupants ont été déposés à la Communauté de communes :

- 494,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à CHABRELOCHE ;
- 330,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à CHABRELOCHE ;
- 1 783,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à CHABRELOCHE ;
- 1 408,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à CHABRELOCHE ;
- 804,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à LA-MONNERIE-LE-MONTEL ;
- 2 000,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à LA-MONNERIE-LE-MONTEL ;
- 2 000,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à LA-MONNERIE-LE-MONTEL ;
- 860,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à CELLES-SUR-DUROLLE ;
- 317,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à CELLES-SUR-DUROLLE ;
- 804,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à LA-MONNERIE-LE-MONTEL ;
- 1020,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à ARCONSAT ;
- 2 000,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à VISCOMTAT ;

Dans le cadre du PIG du Pays de COURPIERE, 6 dossiers de demande de contribution de propriétaire occupant ont été déposés à la Communauté de communes :

- 611,00 euros des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à AUGEROLLES ;
- 836,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à AUGEROLLES ;
- 197,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à VOLLORE-VILLE ;
- 695,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à VOLLORE-VILLE ;
- 1 905,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, à NERONDE-SUR-DORE ;
- 473,00 euros pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie, à OLMET ;

Dans le cadre du PIG de Thiers, 1 dossier de demande de contribution de propriétaire occupant A été déposé à la Communauté de communes :

- 500,00 euros pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique, au 70, rue des Horts à THIERS ;

Soit un total de subventions s'élevant à **18 223,00 euros**.

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** l'octroi de ces contributions ;
- **Décide de verser** après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire

## 5) **CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS ET ASSIMILES (I)**

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) lance son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il s'agit de la feuille de

route pour mener des actions de valorisation et de réduction des déchets sur le territoire de la Communauté de communes pour la période 2021-2026. Il s'inscrit dans la continuité du précédent programme, le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) qui a permis de poser les bases de la prévention de la jeune Intercommunalité entre 2018 et 2020.

Les enjeux du PLPDMA sont de tendre vers les objectifs fixés par la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (loi AGECE) et d'œuvrer pour réduire les nuisances liées à la gestion des déchets et ainsi améliorer notre cadre de vie.

Durée de la consultation publique :

Le projet de PLPDMA doit être soumis à la consultation du public (Article R 541-41-24 du décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA).

Avant son adoption par le Conseil Communautaire de la CCTDM, il est possible de transmettre un avis sur le contenu de ce projet entre le 1er octobre 2021 et le 31 octobre 2021.

Dès la fin de la consultation publique, une synthèse des observations du public sera rédigée puis mise en ligne et publiée. Si des modifications sont apportées au PLPDMA, le projet modifié sera de nouveau présenté à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Le PLPDMA doit ensuite être adopté par l'organe délibérant de la collectivité.

Pour prendre connaissance du projet de PLPDMA :

Le document est téléchargeable sur [www.cctdm.fr/reduire-ses-dechets](http://www.cctdm.fr/reduire-ses-dechets).

Il est consultable en version papier à l'accueil de la CCTDM.

Un mail à toutes les Communes a été envoyé vendredi pour demander de partager le document et le proposer en consultation publique (électronique et/ou papier).

Pour faire part des remarques et suggestions :

- Par voie électronique à [prevention.dechets@cctdm.fr](mailto:prevention.dechets@cctdm.fr) avec en objet du mail « Consultation publique PLPDMA »
- Par voie postale à l'attention du service Prévention des déchets, 47 avenue du Général de Gaulle 63 300 Thiers en indiquant comme objet : « Consultation publique, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ».

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité. Pas de délibération à produire

## 6) **QUESTIONS DIVERSES**

- **CANDIDATURE A L'APPEL À PROJETS (AAP) FRANCE RELANCE « TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES » POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TELEGESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE THIERS**

Dans le cadre de France Relance, une enveloppe financière est mobilisable en 2021 à l'échelle du Puy-de-Dôme dans le cadre de l'Appel à projet « Transformation numérique des collectivités territoriales ». Cet Appel à projet a vocation à financer des projets de transformation numérique ayant un impact concret dans la relation à l'utilisateur.

Les dossiers de candidatures doivent être déposés d'ici le 21 octobre 2021. Les projets présentés devront impérativement être engagés avant la fin de l'année 2021.

La mise en place d'un système de télégestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de THIERS semble pouvoir entrer dans ce cadre. Ce projet apparaît déjà parmi ceux proposés dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE.

En effet, l'aire de THIERS est l'une des dernières du Puy-de-Dôme à ne pas disposer d'un système de télégestion. A ce jour, le relevé des consommations des fluides (eau, électricité) s'effectue manuellement, tout comme le calcul des redevances par emplacement.

Équiper l'aire d'accueil de Thiers d'un système de télégestion permettrait de sécuriser la gestion financière de l'équipement (suivi en temps réel des consommations de fluides, calcul automatique des montants des redevances et sécurisation des paiements pour chaque compte usager) et au gestionnaire de consacrer davantage de temps à l'accompagnement social des ménages présents (recherche d'emploi, de logement, relations avec l'administration).

Le système de télégestion comprendrait :

- des automates de distribution des fluides, des compteurs d'eau et d'électricité, des vannes motorisées ;
- un logiciel supervisant l'ensemble : enregistrement des usagers, ouverture des droits (séjour, eau, électricité) avec prépaiement, visualisation instantanée des compteurs, éditions de factures, de statistiques, de documents conformes aux exigences réglementaires.

L'Appel à projet permettrait de bénéficier d'une subvention forfaitaire de l'ordre de 20 000 euros modulable en fonction de la taille de la collectivité porteuse, du coût du projet, de sa pertinence et de son impact. Aussi le plan de financement indiqué ci-dessous propose-t-il un financement à hauteur de 80%.

Dépenses	HT	Recettes	HT
Mise en place d'un système de télégestion de l'AAGV de Thiers	40 000,00 €	État - AAP France relance "Transformation numérique des collectivités territoriales"	32 000,00 €
		Autofinancement	8 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 000,00 €</b>

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** la candidature de TDM à l'Appel à projet « Transformation numérique des collectivités territoriales » ;
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à solliciter la subvention correspondante dans le cadre de France Relance ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire.

- **CANDIDATURE A L'APPEL À PROJETS (AAP) FRANCE RELANCE « TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES » POUR L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE DESTINE AU GRAND PUBLIC DE L'ESPACE FRANCE SERVICES (EFS)- FABRIQUE DE TERRITOIRE DE COURPIÈRE**

L'équipement informatique destiné au grand public de l'Espace France Services (EFS)-Fabrique de territoire de COURPIÈRE semble également pouvoir entrer dans le cadre de l'AAP « Transformation numérique des collectivités territoriales »

Les travaux de réhabilitation de l'actuel Pôle social intercommunal pour en faire un EFS-Fabrique de territoire débuteront en décembre 2021. L'ouverture de l'équipement est programmée en juin 2022.

Pour rappel, l'objectif est à la fois d'accompagner les administrés dans la prise en main des outils informatiques et dans leurs démarches administratives, mais aussi de contribuer au déploiement de la culture numérique sur le territoire.

Aussi convient-il d'équiper très prochainement le site avec du matériel numérique destiné au grand public – hors équipement des bureaux des agents de l'EFS-Fabrique de territoire -, à savoir :

- 3 postes en consultation libre dans l'accueil-espace de cotravail, dont un dans un box de confidentialité, à disposition des usagers de l'EFS ;
  - 10 postes et un vidéoprojecteur dans la salle informatique dédiée à la création, la conception et la formation numérique (OpenLab, ateliers découvertes, ateliers de formation, temps de prototypage) à destination des usagers de la Fabrique de territoire.
- L'AAP permettrait de bénéficier d'une subvention forfaitaire de l'ordre de 20 000 € modulable en fonction de la taille de la collectivité porteuse, du coût du projet, de sa pertinence et de son impact. Aussi le plan de financement indiqué ci-dessous propose-t-il un financement à hauteur de 80%.

Dépenses	HT	Recettes	HT
<b>EFS :</b> - 3 postes informatiques en consultation libre	3 567,00 €	État - AAP France relance "Transformation numérique des collectivités territoriales"	13 076,00 €
<b>Fabrique de territoire :</b> - 10 postes informatiques	11 890,00 €	Autofinancement	3 269,00 €
- 1 vidéoprojecteur	888,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>16 345,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 345,00 €</b>

Le Bureau Communautaire :

- **Approuve** la candidature de TDM à l'AAP « Transformation numérique des collectivités territoriales » pour l'équipement informatique destiné au grand public de l'Espace France Services (EFS)-Fabrique de territoire de Courpière ;
- **Approuve** le plan de financement ci-dessus ;
- **Autorise** le Président à solliciter la subvention correspondante dans le cadre de France Relance ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

**Décision du Bureau Communautaire** : Approbation à l'unanimité. Délibération à produire

- Un courrier de la Préfecture a été adressé à l'ensemble des collectivités du Puy-de-Dôme demandant le déploiement d'un dispositif « Ambassadeurs Référénts COVID ». Ce courrier mentionne la nécessité de nommer dans chaque structure un référent qu'il convient de faire connaître à l'Agence Régionale de Sante (ARS). Ces référents ont pour mission :
  - De délivrer les messages de santé publique
  - De communiquer sur la stratégie de lutte contre le virus auprès du public et des agents
  - De s'assurer de la bonne mise en œuvre des protocoles sanitaires
  - D'être le point de contact des autorités locales
  - De sensibiliser, distribuer et superviser l'utilisation des autotests

Daniel BERTHUCAT, Maire de la Commune d'Escoutoux, questionne par courrier pour savoir dans quelle mesure il serait possible de nommer un référent sur l'ensemble des Communes.

Après échange, il s'avère que nombre de Communes ont déjà nommé un référent et que cette mutualisation ne semble pas pertinente dans l'immédiat, au regard du financement à solliciter auprès des Communes et de la difficulté à prévoir la durée de la crise.